

effet de ruiner la municipalité. Nous avons eu la Commission de l'hydro exonérée de l'impôt, la confiscation, à Niagara-Falls, par la Commission des parcs de cette ville, de biens d'une grande valeur qui ne sont pas imposés, et l'on n'est sûrement pas encouragé à favoriser un pont public si le passé doit se répéter.

Ces paroles furent prononcées au début de la discussion à laquelle cette affaire donna lieu. Les journaux rapportent que l'échevin McAninch exprima le même avis.

Je passe à présent aux remarques ou aux déductions, dirais-je, de l'honorable député de Welland, telles que reproduites à la page 2102 du *hansard*. C'est sur ces remarques que je veux appeler particulièrement l'attention. L'honorable député déduit qu'il y a anguille sous roche. La déduction ne saurait s'appliquer à un autre qu'à feu l'honorable J. D. Chaplin. Voici le commentaire que sa déduction m'inspire: J'espère que l'honorable député et moi-même jouiront un jour de la réputation de feu l'honorable J. D. Chaplin à son départ d'Ottawa. Beaucoup d'honorables députés appartenant à tous les partis dans cette enceinte, ont continué à me rappeler la sincérité des intentions de feu l'honorable J. D. Chaplin.

Une VOIX: A-t-on dit que l'honorable J. D. Chaplin était visé?

M. LOCKHART: Voici ce que l'honorable député de Welland a déclaré:

Elle provenait du comté de Lincoln, tout comme aujourd'hui. Ce n'est pas sans raison. Quelqu'un a fait la remarque, l'autre soir, qu'il y a anguille sous roche. C'est un vieux dicton; or je crois que s'il y a quelque chose qui n'est pas clair, c'est à St. Catharines qu'il faut chercher. Quelques excellents citoyens de cette ville ont des intérêts importants dans la compagnie à laquelle appartient le pont inférieur de Niagara-Falls, pont d'acier à arches. C'est cette compagnie qui reçoit du National-Canadien un loyer annuel de \$100,000. Le président et le secrétaire-trésorier de la compagnie demeurent aussi à St. Catharines. Ce sont d'excellents messieurs. Des directeurs demeurent à St. Catharines. Depuis onze ans l'opposition à la construction d'un pont sur la rivière Niagara vient de là. Pour parler franchement, elle provenait d'un ancien député et ancien ministre domicilié dans le comté.

Telle est la déclaration, et on n'en saurait conclure qu'une chose, savoir, qu'elle avait trait à feu l'honorable J. D. Chaplin. Un grand nombre d'honorables députés des deux côtés de la Chambre, je le répète, se rappellent les services rendus par l'honorable J. D. Chaplin à la Chambre et au pays. Je tiens à insister sur le fait que je n'entends faire aucune insinuation ici ce soir, mais j'aimerais à dire que les deux personnes spécifiquement visées par la *Niagara Falls Review*, celles qui ont vaillamment défendu les intérêts des contribuables de Niagara-Falls, sont le maire Hanniwell et l'échevin McAninch.

Que l'on sache bien que je ne connais même pas ces deux personnes, et ne les ai jamais rencontrées. J'en ai entendu parler, mais je ne saurais pas les distinguer sur la rue. Je puis dire, cependant, qu'à mon avis, les citoyens de Niagara-Falls leur doivent une dette de reconnaissance, ainsi qu'aux autres membres du conseil qui ont si habilement exposé leur avis, à l'encontre du bill sous sa forme actuelle.

L'honorable député de Welland a parlé d'anguille sous roche; j'ai lu ce passage du *hansard* et je soutiens que cela vise sans contester feu l'honorable J. D. Chaplin. L'honorable député poursuit alors en disant que le président et le secrétaire-trésorier de la société du pont d'aval demeuraient également à St. Catharines. On y laisse entendre une fois de plus qu'il y eu collusion entre ces messieurs et moi-même. Je nie cette allégation. Je tiens à déclarer formellement que je n'ai pas discuté avec le président, le vice-président ou le secrétaire-trésorier de la société du pont d'aval...

M. DAMUDE: L'honorable député veut-il prétendre que ces messieurs ne demeurent pas à St. Catharines?

M. LOCKHART: Je ne prétends absolument rien de tel. J'ai dit qu'on avait déclaré dans cette enceinte qu'ils vivaient à St. Catharines et on en a déduit qu'il y avait collusion entre eux et moi. J'affirme nettement que je n'ai jamais causé de la chose avec les employés supérieurs de la compagnie du pont d'aval et je ne veux pas d'équivoque à ce sujet. Mon attitude en Chambre s'est inspirée de celle d'un grand nombre de propriétaires de la ville de Niagara-Falls qui font tout leur possible pour garder leur maison et dont plusieurs m'ont écrit pour me faire part de leur crainte d'être taxés plus lourdement si le bill n° 15 était adopté. Je pourrais donner lecture de ces lettres au comité mais je me permettrai de donner un résumé des questions qu'elles posent.

Voici la première question que je trouve dans une de ces lettres:

Pourquoi le bill n° 15 tel qu'il a été présenté d'abord autorise-t-il l'emprunt de 7 millions et demi de dollars pour la construction d'un pont alors que le bill soumis à l'Assemblée de l'État de New-York ne pourvoit qu'à une dépense de 3 millions?

C'est pour ainsi dire la première question que j'ai reçue. Voici la deuxième:

Comment a-t-on expliqué le fait que l'on peut maintenant réduire la somme de 4 millions de dollars, ce qui est encore un million de plus que ce qui est demandé à l'État de New-York?